



Le projet de loi Ma Santé 2022 est présenté en Conseil des ministres demain, mercredi 13 février. Pour le moment, il vise surtout à réorganiser l'hôpital, à financer certaines prises en charges et certains postes, et à réformer les études de médecine. Il y est aussi question du déploiement de 1000 CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) à horizon 2022 pour un meilleur accès aux soins.

« Il est surprenant de constater que le début d'exercice des médecins généralistes, moment déterminant d'une installation, n'est pas abordé dans ce projet. Face à ce manque, ReAGJIR propose 28 mesures réparties en 12 chantiers phares pour améliorer cette installation et la rendre pérenne. », explique le Dr. Yannick Schmitt, Président de ReAGJIR, syndicat représentant les jeunes généralistes (remplaçants, jeunes installés et universitaires).

Ces 12 chantiers majeurs concernent:

- la 4ème année de l'internat de médecine générale - la maîtrise de stage - les conditions d'obtention d'une licence de remplacement
- la durée d'exercice en tant que remplaçant
- la relation contractuelle avec le médecin installé
- la protection sociale du remplaçant
- l'accès aux formations DPC pour les remplaçants
- l'utilisation de la CPS lors des remplacements
- la refonte du contrat de PTMG
- la revue du contrat de collaboration
- le fait de favoriser l'exercice mixte
- l'adaptation des formations DPC aux besoins des jeunes médecins.